

Liquidation Judiciaire :

ATTESTATION D'INDEPENDANCE

Conforme aux dispositions de L 642-3 du Code de Commerce et D 252 du 28 décembre 2005

Je soussigné, -----

Demeurant-----

Atteste avoir déposé une offre de reprise des éléments d'actif dépendant de la Liquidation Judiciaire et certifie :

- ne pas être le débiteur,
- ne pas être dirigeant de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire
- ne pas être parent ou allié jusqu'au deuxième degré inclusivement *du dirigeant de la société- /ou du débiteur personne physique-----*,
- ne pas avoir eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure

et ce directement ou par personne interposée.

J'ai bien noté que les personnes sus mentionnées ne sauraient acquérir dans les cinq années suivant la cession :

- tout ou partie des biens dépendant de la liquidation, directement ou indirectement,
- des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine directement ou indirectement tout ou partie de ces biens,
- des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société.

J'ai pris connaissance que tout acte passé en violation des dispositions sus-visées est annulé à la demande de tout intéressé ou du ministère public, présentée dans un délai de trois ans à compter de la conclusion de l'acte. Lorsque l'acte est soumis à publicité, le délai court à compter de celle-ci.

Date et Signature